

Teréga S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
31076 Toulouse cedex 03
S.A.S. au capital de € 1 934 760
540 800 406 R.C.S. Toulouse

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Teréga S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Teréga S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Teréga S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Actif immobilisé

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2022, l'actif immobilisé s'élève à M€ 1 890, soit 92 % des actifs de votre société. Il est constitué d'investissements relatifs au transport de gaz pour un montant de M€ 1 446 et au stockage pour M€ 443, tel que cela est présenté dans la note « Immobilisations transport et stockage » de l'annexe aux comptes annuels. Ces immobilisations sont une composante essentielle de la détermination du revenu autorisé pour les activités transport et stockage, qui sont des activités régulées.</p> <p>Immobilisations relatives au transport</p> <p>Le montant des acquisitions d'immobilisations de transport comptabilisées au titre de l'exercice 2022 s'élève à M€ 125.</p> <p>Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de stations de compression.</p> <p>Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont votre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations de transport est un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de votre société, (ii) du risque que la CRE et, le cas échéant, les autres organes compétents</p>	<p>Notre approche d'audit concernant les immobilisations liées au transport a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser les délibérations de la CRE et, le cas échéant, des autres organes compétents pour identifier les projets d'investissements et les dépassements qui n'ont pas été approuvés par la CRE et, le cas échéant, les autres organes compétents et identifier le traitement comptable retenu pour ces projets ;▶ analyser, par entretiens avec la direction et sur un échantillon de projets, les investissements effectués, leur degré d'avancement, les autorisations obtenues ou en cours et les méthodes de comptabilisation, et corroborer ces éléments en examinant notamment la documentation juridique et technique disponible ;▶ tester, par sondages, les mises en service d'immobilisations et notamment les dépenses d'investissements approuvées par la CRE et, le cas échéant, par les autres organes compétents ;▶ analyser les immobilisations en cours et examiner si les projets abandonnés, le cas échéant, ont été dépréciés ;▶ vérifier le rapprochement entre la base des immobilisations en comptabilité avec la Base d'Actif Régulé (« BAR ») déclarée auprès de la CRE . <p>Pour l'appréciation du risque identifié concernant les investissements liés au stockage, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ pris connaissance et examiné les procédures de prise d'inventaire ;▶ apprécié les durées d'amortissement retenues au regard des modalités figurant à ce titre en annexe ;

n'approuvent pas les programmes d'investissements ni les dépassements de budget, cette situation entraînant la comptabilisation des investissements relatifs au transport non approuvés en tant que dépenses opérationnelles et (iii) de leur caractère déterminant dans le calcul du revenu autorisé.

- ▶ analysé les documentations juridiques et contractuelles des droits de concession et les dates de fin de concession ;
- ▶ estimé la durée de vie des immobilisations compte tenu des données historiques à notre disposition et de notre expérience du secteur d'activité.

Immobilisations relatives au stockage

Le montant des acquisitions d'immobilisations de stockage comptabilisées au titre de l'exercice 2022 s'élève à M€ 51.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin et des stations de compression. Ces actifs sont placés sous un régime de concessions soumis à l'approbation par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire. La durée des concessions est généralement de 25 ans. Comme précisé en annexe des comptes annuels, dans la note « Immobilisations corporelles », la concession de Lussagnet arrivera à échéance le 1^{er} janvier 2043 et celle d'Izaute le 25 octobre 2030.

Les immobilisations de stockage sont amorties comme précisé dans la note « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes annuels selon des durées indépendantes de la durée de la concession, détaillées dans la note précitée. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations de stockage comme un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de la société et compte tenu des éléments de jugement nécessaires pour déterminer leur durée d'amortissement, nonobstant les durées de concession et (ii) de leur caractère déterminant dans le calcul du revenu autorisé.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Teréga S.A. par votre assemblée générale du 29 mai 2012 pour le cabinet EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST et du 23 septembre 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Toulouse et Paris-La Défense, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

ERNST & YOUNG et Autres

Signé électroniquement le 26/04/2023 par
Sandrine Bourget



Sandrine Bourget



Romain Lancner



TERÉGA SA

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Bilan actif

En euros

BILAN - ACTIF	31 décembre 2022			31 décembre 2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Frais de développement	15 209 757	5 292 845	9 916 912	8 914 308
Concessions, brevets et droits similaires	152 912 785	111 791 724	41 121 061	47 321 958
Autres immobilisations incorporelles	668 489	668 489	0	0
Immobilisations Incorporelles en cours	3 397 695	0	3 397 695	3 695 731
TOTAL Immobilisations incorporelles	172 188 726	117 753 058	54 435 668	59 931 997
Terrains	26 681 499	13 993 000	12 688 499	12 897 300
Constructions	108 502 981	47 158 214	61 344 767	54 754 704
Installations techniques, matériel	3 156 719 869	1 455 052 866	1 701 667 003	1 645 194 280
Autres immobilisations corporelles	12 796 799	8 409 475	4 387 324	4 287 027
Immobilisations Corporelles en cours	55 334 112	0	55 334 112	66 929 485
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations corporelles	3 360 035 260	1 524 613 555	1 835 421 705	1 784 062 796
Autres participations	331 973	0	331 973	331 973
Autres immobilisations financières	159 268	0	159 268	159 268
TOTAL Immobilisations financières	491 241	0	491 241	491 241
TOTAL Actif Immobilisé	3 532 715 227	1 642 366 613	1 890 348 614	1 844 486 034
Matières premières, approvisionnements	31 318 055	4 944 575	26 373 480	26 013 030
TOTAL Stock	31 318 055	4 944 575	26 373 480	26 013 030
Avances et acomptes versés sur commandes	9 266	0	9 266	583 441
Clients et Comptes Rattachés	74 862 345	405 111	74 457 234	60 968 248
Autres créances	4 721 313	0	4 721 313	1 834 337
TOTAL Créances	79 583 658	405 111	79 178 547	62 802 585
Disponibilités	34 763 863	0	34 763 863	12 968 852
TOTAL Disponibilités	34 763 863	0	34 763 863	12 968 852
Charges constatées d'avance	741 092	0	741 092	1 101 000
TOTAL Actif circulant	146 415 934	5 349 686	141 066 248	103 468 908
Frais d'émission d'emprunt à étaler	17 329 000	0	17 329 000	20 085 810
TOTAL Général - Actif	3 696 460 161	1 647 716 299	2 048 743 862	1 968 040 751

Bilan passif

En euros

BILAN-PASSIF	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital social ou individuel	17 579 088	17 579 088
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 369	12 369
Ecart de réévaluation	109 004	150 045
Réserve légale	1 757 909	1 757 909
Réserves statutaires ou contractuelles	130 918	130 918
Autres réserves	170 597	129 556
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	95 179 022	64 695 326
Acompte sur dividendes en instance d'affectation	(45 991 289)	(30 609 587)
Subventions d'investissement	45 416 558	46 727 900
Provisions réglementées	376 235 341	344 402 648
TOTAL Capitaux Propres	490 599 517	444 976 171
Provisions pour risques	865 322	125 000
Provisions pour charges	1 441 189	1 450 748
TOTAL Provisions pour Risques et Charges	2 306 511	1 575 748
Autres emprunts obligataires	1 410 434 703	1 410 434 703
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56 997	11 693 681
Emprunts et dettes financières divers	26 283 687	3 055 670
TOTAL Dettes financières	1 436 775 387	1 425 184 054
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	162 620	162 620
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 645 962	38 182 621
Dettes fiscales et sociales	37 009 509	33 073 169
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 226 748	24 886 368
Autres dettes	17 608	0
TOTAL Dettes d'exploitation	119 062 447	96 304 778
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL Dettes	1 555 837 834	1 521 488 832
TOTAL Général - Passif	2 048 743 862	1 968 040 751

Compte de résultat

En euros

COMPTE DE RÉSULTAT	31 décembre 2022			31 décembre 2021
	France	Exportation	31 décembre 2022	
Production vendue de biens	306 723 386	0	306 723 386	28 016 162
Production vendue de services	492 248 435	0	492 248 435	460 380 006
Chiffre d'affaires net	798 971 821	0	798 971 821	488 396 168
Production immobilisée			163 183 534	137 473 065
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			323 631	330 432
Autres produits			175	13 888
Total des produits d'exploitation			962 479 161	626 213 553
Achats matières premières & aut. approvisionnements (y.c. droits de douane)			318 399 750	29 342 474
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-477 322	-1 867 490
Autres achats et charges externes			242 566 217	217 019 010
Impôts, taxes et versements assimilés			11 274 677	12 007 036
Salaires et traitements			47 292 352	45 416 144
Charges sociales			28 302 734	27 580 283
Dotations	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	116 211 741	124 255 910
d'exploitation		Sur actif circulant : dotations aux provisions	521 983	848 275
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	828 322	162 000
Autres charges			5 591 346	8 325 932
Total des charges d'exploitation			770 511 800	463 089 576
Résultat d'exploitation			191 967 361	163 123 977
Produits financiers de participations			34 065	28 200
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	23 358
Autres intérêts et produits assimilés			94 822	8 919
Différences positives de change			0	0
Total des produits financiers			128 887	60 476
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 894 967	2 331 014
Intérêts et charges assimilées			27 330 778	38 449 952
Total des charges financières			29 225 745	40 780 966
Résultat financier			-29 096 858	-40 720 490
Résultat courant avant impôts			162 870 503	122 403 487

En euros

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 426 088	4 221 528
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 393 403	13 562 598
Total des produits exceptionnels	15 819 491	17 784 126
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	69 933
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	659 713	2 255 350
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	45 226 096	44 451 052
Total des charges exceptionnelles	45 885 809	46 776 335
Résultat exceptionnel	-30 066 318	-28 992 209
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	5 141 014	3 846 943
Impôts sur les bénéfices	32 484 149	24 869 009
TOTAL des produits	978 427 539	644 058 155
TOTAL des charges	883 248 517	579 362 829
Bénéfice ou Perte (Total des produits - Total des charges)	95 179 022	64 695 326

Notes annexes aux comptes annuels

Entité présentant les états financiers

Teréga SA est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est sis à Pau, 40 avenue de l'Europe. Le groupe Teréga a pour mission d'offrir et de développer, sur le marché européen, un service de transport et de stockage de gaz naturel.

Les états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont établis par Teréga Holding. Un sous-palier de consolidation est également établi aux bornes de la société Teréga SAS.

Faits marquants

Conflit en Ukraine

La guerre en Ukraine a eu des répercussions sur l'approvisionnement en gaz, qui ont conduit le Sénat, le 3 août 2022, à adopter l'article 23 du projet de loi instaurant de nouvelles dispositions, retranscrites à l'article L.421-7-2 du Code de l'Énergie, afférentes à la sécurité d'approvisionnement. Cette loi impose aux opérateurs d'atteindre un niveau de stockage attendu par l'Etat à date fixée.

Pour l'exercice 2022, Teréga n'a pas eu à acheter de gaz afin de remplir l'objectif précité.

La guerre en Ukraine a engendré par ailleurs des changements de flux de gaz en Europe avec un moindre approvisionnement en provenance du Nord de l'Europe ayant eu pour conséquence des congestions du réseau français. TEREGA a dû acheter et vendre du gaz de manière significative pour décongestionner le réseau. Les états financiers font ainsi apparaître des achats de gaz liés à la congestion pour 191 M€ et des ventes de gaz liés à la congestion pour 187 M€. La différence de 4 M€ sera rendue à TEREGA par le mécanisme du CRCP.

La guerre en Ukraine n'a pas conduit la société à revoir l'évaluation de ses actifs ou de ses passifs.

Contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (« DGCCRF »)

Le 4 octobre 2019, Teréga SA a reçu un avis de contrôle de la DGCCRF sur les délais de paiement inter-entreprises. Le contrôle couvre l'année 2018 et a démarré le 14 janvier 2020. Il a donné lieu à échange de documents pendant le premier trimestre 2021.

Aucune conclusion n'a été reçue à ce jour.

CRCP

Conformément aux dispositions de l'article L. 452-2 du code de l'énergie, la CRE fixe les méthodes pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux de gaz. Ces tarifs, qui couvrent l'ensemble des coûts supportés par leurs gestionnaires, sont établis en prenant notamment en considération :

- les charges d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux et des installations,
- les charges de capital (amortissement et rémunération des actifs des transporteurs, des distributeurs, des terminaux méthaniers et des opérateurs de stockage).

Ils sont calculés à partir d'hypothèses de charges et de produits établies pour l'ensemble de la période tarifaire. Ces hypothèses présentent des incertitudes lors de la définition des tarifs, ces derniers disposent d'un mécanisme dit CRCP (compte de régularisation des charges et des produits) permettant

de corriger, pour des postes préalablement identifiés, les écarts entre les charges et produits prévisionnels et ceux réellement constatés.

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des opérateurs européens, la norme IFRS 14, publiée par l'IASB en janvier 2014, est en cours de mise à jour avec une réflexion concernant le fonctionnement du mécanisme dit CRCP. Cette réflexion pourrait avoir des impacts sur l'arrêté et la présentation des comptes établis en normes françaises.

A date, la position de Teréga conduit à constater les régularisations l'année de leur constatation. Cette position pourrait être revue en fonction des éléments de doctrine à paraître.

Principes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

L'exercice au 31 décembre 2022 a été établi conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, mis à jour par le règlement ANC n° 2020-05 du 24 juillet 2020 et n° 2020-09 du 4 décembre 2020.

Les conventions générales comptables et adaptations professionnelles (C. Com R. 123-180 et PCG art.531.1) ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes retenues pour cette période n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La charge d'impôt comptabilisée au 31 décembre 2022 est calculée en appliquant un taux de 25,83% au résultat fiscal arrêté à cette même date.

Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

Sont inscrits au compte d'immobilisations incorporelles les logiciels et brevets acquis et créés par la société. Ils sont amortis sur leur durée probable d'utilisation. Figurent également à ce compte des droits de transit dans des réseaux de tiers amortis sur 10 ans. Enfin, des frais de développement sont également immobilisés.

Amortissements

	Durée sociale	Durée fiscale
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	5 À 10 ANS	5 ANS
BREVETS ET LOGICIELS	5 ANS	3 ANS
DROIT DE TRANSIT	10 ANS	15 ANS

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations corporelles sont portées à leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception de certains terrains acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de stations de compression. Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431 6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont votre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin et des stations de compression.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 12 décembre 2006, la concession de stockage de gaz d'Izaute a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 26 octobre 2005 et jusqu'au 25 octobre 2030.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 8 décembre 2017, la concession de stockage de gaz de Lussagnet a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 1er janvier 2043.

Amortissements

Conformément à la mise en application du CRC 2002-10, les immobilisations sont amorties selon la durée de vie du bien. Cette approche par composant conduit à pratiquer un amortissement linéaire selon les durées d'amortissements suivantes :

	Durée sociale	Durée fiscale
MATÉRIEL INFORMATIQUE	5 ANS	3 ANS
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	10 ANS	5 ANS
MATÉRIEL DE TRANSPORT	10 ANS	5 ANS
MATÉRIEL DE BUREAU	10 ANS	5 ANS
MATÉRIEL TELECOM	10 ANS	5 ANS
AMÉNAGEMENTS TERRAINS	10 ANS	10 ANS
AMÉNAGEMENTS INSTALLATIONS GÉNÉRALES	10 ANS	10 ANS
AUTRES INSTALLATIONS GÉNÉRALES	10 ANS	10 ANS
AMÉNAGEMENTS INSTALLATIONS SOL AUTRUI	10 ANS	10 ANS
MOBILIER DE BUREAU	10 ANS	10 ANS
POSTES DE COMPTAGE	30 ANS	15 ANS
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10 ANS	5 ANS
STATIONS DE COMPRESSION – RACC. SECTIONNEMENT	Entre 10 et 30 ANS	Entre 5 et 15 ANS
BÂTIMENTS	Entre 10 et 25 ANS	Entre 10 et 25 ANS
IMMEUBLES SUR SOL AUTRUI	25 ANS	25 ANS
SONDAGES SOUTERRAINS	25 ANS	25 ANS
GAZ COUSSIN	25 ANS	25 ANS
CANALISATIONS PRINCIPALES	50 ANS	25 ANS
STATION GNV	Entre 15 et 30 ANS	Entre 8 et 15 ANS
BRANCHEMENTS	50 ANS	25 ANS

La modification des durées d'amortissements, réalisée en 2008, a créé un écart entre les durées fiscales et sociales, et génère de ce fait la comptabilisation d'amortissements dérogatoires, pour un montant de 376 235 341 € au 31 décembre 2022.

Les immobilisations de stockage sont amorties selon des durées indépendantes de la durée de concession. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS au 31/12/2022

en k€

Situations et mouvements	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions, Cessions	Autres sorties	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Frais de développement	11 701	3 509	0	0	15 210
Concessions Brevets Droits similaires	147 293	10 913	0	5 293	152 913
Autres Immobilisations Incorporelles	668	0	0	0	668
Immobilisations incorporelles en cours	3 696	14 124	0	14 422	3 398
Immobilisations incorporelles	163 358	28 546	0	19 715	172 189
Terrains	26 105	689	107	6	26 681
<i>dont réévaluation</i>	150	0	41	0	109
Constructions					
Sol propre	69 648	7 599	1 529	0	75 718
Sol d'autrui	0	0	0	0	0
Install générales	34 854	4 817	6 886	0	32 785
Installations Techniques, Matériel et Outillage	3 013 080	146 153	0	2 514	3 156 720
Autres immobilisations corporelles					
Installations générales	570	0	0	0	570
Matériel de transport	463	362	0	0	825
Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 488	1 041	51	76	11 402
Immobilisations corporelles en cours	66 929	149 065	0	160 661	55 334
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	3 222 138	309 726	8 572	163 256	3 360 035
Immobilisations financières	491	1 500	1 500	0	491
Total	3 385 987	339 772	10 072	182 971	3 532 715

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS au 31/12/2022

en k€

Situations et mouvements	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions, Cessions	Autres sorties	Amortissements à la clôture de l'exercice	
Frais de développement	2 786	2 507	0	0	5 293	
Concessions Brevets Droits similaires	99 971	17 114	0	5 293	111 792	
Autres Immobilisations Incorporelles	668	0	0	0	668	
Immobilisations incorporelles	103 426	19 620	0	5 293	117 753	
Terrains	13 208	785	0	0	13 993	
Constructions	Sol propre	27 353	2 664	1 529	0	28 488
	Sol d'autrui	0	0	0	0	0
	Install générales	22 394	2 616	6 340	0	18 670
Installations Techniques, Matériel et Outillage	1 367 886	89 679	0	2 512	1 455 053	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	541	26	0	0	567
	Matériel de transport	84	86	0	0	170
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 609	1 191	51	76	7 672
Immobilisations corporelles	1 438 075	97 047	7 920	2 588	1 524 614	
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	
Total	1 541 501	116 667	7 920	7 881	1 642 367	

Les immobilisations corporelles sont constituées d'investissements relatifs à l'activité transport de gaz pour un montant de 2 355 842 188€ et au stockage pour 1 004 193 071€

Le montant des acquisitions d'immobilisations de transport comptabilisées sur l'exercice s'élève à 125 089 476 euros.

Le montant des acquisitions d'immobilisations de stockage comptabilisées sur l'exercice s'élève à 149 295 euros (y/c financières pour 1 500 000 euros)

Par décret du 12 décembre 2006, la concession de stockage de gaz d'Izaute a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 26 octobre 2005 et jusqu'au 25 octobre 2030.

Par décret du 8 décembre 2017, la concession de stockage de gaz de Lussagnet a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 1er janvier 2043.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS au 31/12/2022 - Activité Transport

en k€

Situations et mouvements	Valeurs nettes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions, Cessions	Autres sorties	Valeurs nettes à la clôture de l'exercice
Frais de développement	5 974	1 378	0	0	7 352
Concessions Brevets Droits similaires	33 110	-3 960	0	0	29 150
Autres Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	3 012	10 965	0	11 206	2 771
Immobilisations incorporelles	42 096	8 383	0	11 206	39 273
Terrains	7 631	72	107	6	7 591
<i>dont réévaluation</i>	150	0	41	0	109
Sol propre	29 237	485	0	0	29 722
Constructions	0	0	0	0	0
Install générales	7 904	1 638	546	0	8 997
Installations Techniques, Matériel et Outillage	1 277 794	51 452	0	2	1 329 245
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Installations générales	0	0	0	0	0
Matériel de transport	311	229	0	0	540
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 672	8	0	0	2 679
Immobilisations corporelles en cours	45 673	96 213	0	113 884	28 002
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 371 221	150 098	652	113 891	1 406 776
Immobilisations financières	451	0	0	0	451
Total	1 413 768	158 481	652	125 097	1 446 499

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS au 31/12/2022 - Activité Stockage

en k€

Situations et mouvements	Valeurs nettes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions, Cessions	Autres sorties	Valeurs nettes à la clôture de l'exercice
Frais de développement	2 941	-375	0	0	2 565
Concessions Brevets Droits similaires	14 212	-2 241	0	0	11 971
Autres Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	684	3 159	0	3 216	627
Immobilisations incorporelles	17 836	542	0	3 216	15 163
Terrains	5 266	-169	0	0	5 098
<i>dont réévaluation</i>	0	0	0	0	0
Sol propre	13 058	4 450	0	0	17 509
Constructions	0	0	0	0	0
Install générales	4 556	562	0	0	5 118
Installations Techniques, Matériel et Outillage	367 400	5 022	0	0	372 422
Installations générales	29	-26	0	0	3
Autres immobilisations corporelles	68	47	0	0	115
Matériel de transport	68	47	0	0	115
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 207	-158	0	0	1 050
Immobilisations corporelles en cours	21 256	52 853	0	46 777	27 332
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	412 841	62 582	0	46 777	428 646
Immobilisations financières	41	1 500	1 500	0	41
Total	430 718	64 624	1 500	49 993	443 849

Mises au rebut des immobilisations

Des mises au rebut ont eu lieu sur l'exercice 2022 pour un montant de 7 889 K€ avec une valeur nette comptable de 7 K€.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours sont valorisées à leur coût de production comprenant les dépenses de matériel, les dépenses externes (sous-traitance) et une quote-part de dépenses de personnel.

Toute dépense liée à un projet d'investissement est comptabilisée systématiquement en charge.

Chaque fin de mois, une écriture de production d'immobilisation neutralise la charge au compte de résultat avec en contrepartie un compte d'immobilisation en cours.

Les dates de mise en service des immobilisations complexes s'entendent à la date de réception du PV de conformité de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour les canalisations et le stockage.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont rattachés au coût d'acquisition de l'actif. Ils sont amortis fiscalement sur 5 ans.

Les immobilisations financières se répartissent comme suit :

- Titres de participations pour 331 973 €
 - 773 233 actions 3GRT pour 773 €
 - 3 120 actions Déclaranet pour 312 000 €
 - 19 200 actions Prisma pour 19 200 €
- Dépôts et cautionnements pour 159 268 €

Stocks et en-cours

Méthode

Les stocks sont évalués d'après la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat (hors transport).

Les travaux en cours sont valorisés à leur coût de production qui comprend les dépenses de matériel et les dépenses externes.

Les stocks au 31 décembre 2022 sont comptabilisés sur la base de l'inventaire permanent.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base de l'analyse détaillée de chaque article. La date de dernier mouvement de l'article est comparée à la date de clôture. La différence obtenue permet de calculer un nombre d'années qui détermine le pourcentage de provision.

Nombre d'années	Pourcentage
- de 3 ans	0%
de 3 à 4 ans	10%
de 4 à 5 ans	20%
de 5 à 6 ans	30%
de 6 à 7 ans	40%
de 7 à 8 ans	50%
de 8 à 9 ans	60%
de 9 à 10 ans	70%
de 10 à 11 ans	80%
de 11 à 12 ans	90%
+ de 12 ans	100%

Valeurs

	GAZ EQUILIBRAGE	GAZ BESOINS PROPRES	Quotas COS	MATÉRIEL			en k€
				Brut	Dépréciation	Net	TOTAL
Au 01/01/2022	1 588	6 668	503	22 082	-4 828	17 254	26 013
Variation	-738	1 874	-391	-269	-117	-385	360
Au 31/12/2022	851	8 542	113	21 813	-4 945	16 868	26 373

Quotas de CO2

Teréga SA est une entreprise soumise au système d'échange de quotas d'émission de l'Union Européenne.

La valeur comptable des stocks de quotas et unités assimilées portée au bilan de la société au 31 décembre 2022 s'élève à 112 560€. Ces stocks sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les quotas et unités assimilées étant détenus afin de se conformer aux exigences de la réglementation, le modèle économique de Production a été retenu (cf ANC n°2012-03 du 4 octobre 2012).

Au titre de l'année 2022, Teréga SA estime avoir émis l'équivalent de 17 459 quotas de gaz à effet de serre. Cette estimation se base sur un croisement entre des relevés techniques réguliers et des projections de consommation.

État des créances

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

CRÉANCES (en K€)	MONTANT BRUT AU 31/12/2022	DEGRE DE LIQUIDITE - ACTIF	
		ÉCHÉANCES	
		A MOINS 1 AN	A PLUS 1 AN
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	159	0	159
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES	9	9	0
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	14 079	14 079	0
Clients douteux ou litigieux	696	696	0
Autres créances clients	13 146	13 146	0
Personnel et comptes rattachés	42	42	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	136	136	0
Etat et autres	0	0	0
Collectivités	0	0	0
Publiques	3	3	0
	0	0	0
Groupe et autres associés	56	56	0
Débiteurs divers	0	0	0
CHARGES À ÉTALER	17 279	2 757	14 522
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	741	741	0
TOTAL	32 267	17 586	14 681

Les charges à étaler comprennent les frais d'émission des emprunts obligataires ainsi que les primes d'émission.

Les charges constatées d'avance sont composées de prestations facturées par d'autres sociétés du groupe Teréga.

Capitaux propres

Le capital est composé de 2 197 386 actions de 8 euros.

Le 25 mai 2022, l'Assemblée Générale a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice 2021 d'un montant de 64 695 587 euros, telle que proposée par le Conseil d'Administration, et décide en conséquence de distribuer à Teréga SAS des dividendes pour un montant de 34 085 739 euros, en complément de l'acompte sur dividendes de 30 609 587 euros décidé le 28 octobre 2021.

Sur décision du Conseil d'administration du 27 octobre 2022, Teréga SA a versé le 08 décembre 2022 à Teréga SAS un acompte sur dividende d'un montant total de 45 991 289 euros.

en K€	31/12/2021	Variation	31/12/2022
Nombre d'actions	2 197 386	0	2 197 386
Capital social ou individuel	17 579	0	17 579
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12	0	12
Ecart de réévaluation	150	-41	109
Réserve légale	1 758	0	1 758
Réserves statutaires ou contractuelles	131	0	131
Autres Réserves	130	41	171
Report à nouveau	0	0	0
Acompte sur dividendes	-30 610	-15 382	-45 991
Résultat de l'exercice 2022	0	95 179	95 179
Résultat de l'exercice 2021	64 695	-64 695	0
Subventions d'investissement	46 728	-1 311	45 417
Provisions réglementées	344 403	31 833	376 235
Total	444 976	45 623	490 600

Provisions pour risques et charges

La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions pour risques s'élèvent à 865 K€ au 31 décembre 2022.

Provisions pour risques	Situation au 31/12/2021	Mouvements		Situation au 31/12/2022
		Augmentations	Diminutions	
Provision pour risques	125	740	0	865
Total	125	740	0	865

Les provisions pour charges se répartissent ainsi :

en k€

Provisions pour charges	Situation au 31/12/2021	Mouvements		Situation au 31/12/2022
		Augmentations	Diminutions	
Contentieux RH	135	0	0	135
Médaille du travail	1 168	22	0	1 190
MIP	148	0	32	117
Total	1 451	22	32	1 441

Etat des dettes

DETTES (en k€)	MONTANT	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
	BRUT	ÉCHÉANCES	ÉCHÉANCES	
	AU	A MOINS DE		
	31/12/2022	1 AN	DE 1 A 5 ANS	A + DE 5 ANS
Autres emprunts obligataires	1 400 000	0	550 000	850 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
Emprunts et dettes financières divers	26 284	26 284		
Intérêts courus sur emprunts	10 492	10 492		
Avances et acomptes reçus	163	163		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 120	12 120		
Personnel et comptes rattachés	16 324	16 324		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	11 621	11 621		
Etat et autres Collectivités Publiques	0	0		
Impôt sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 452	2 452		
Autres impôts, taxes et assimilés	0	0		
Dettes fiscales et sociales	383	383		
Autres dettes	18	18		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	1 479 856	79 856	550 000	850 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 000			

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 1 400 000 000 €, dont :
 - Emprunt obligataire public pour 550 M€, à échéance 2025, taux 2,200%

- Emprunt obligataire public pour 500 M€, à échéance 2030, taux 0,875%
- Emprunt obligataire privé pour 350 M€, à échéance 2035, taux 2,998%
- D'une ligne de crédit d'une capacité de tirage de 250 M€, aucun tirage au 31 décembre 2022.

Teréga SA individuellement n'est pas soumis à des ratios bancaires mais le sous palier de consolidation aux bornes de la société Teréga SAS l'est.

Produits d'exploitation

Détail des produits d'exploitation (en k€)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	798 972	488 396
Recettes de capacités de Transport	281 669	267 715
Recettes de capacités de Stockage	73 701	94 102
Accord inter-opérateurs	35 499	34 935
Recettes de raccordements et d'interface	2 357	2 212
Autres prestations de services	6 549	3 962
Autres produits d'activités	3 983	3 885
Ventes de gaz naturel pour équilibrage	306 723	28 016
Subvention	0	0
Recettes Stockage / Compensation TEREGA	8 627	5 331
Recettes Stockage / Compensation GRT	79 862	48 238
TOTAL CA Transport	636 078	340 410
TOTAL CA Stockage	162 893	147 986
Production immobilisée	163 184	137 473
Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges	323	330
Reprise des provisions Risques et charges	0	19
Reprise des provisions retraites	98	107
Transfert de charges d'exploitation	226	205

Le chiffre d'affaires est constitué :

- De la production vendue de services, elle correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant des contrats de raccordement et de transit. L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.
- Des ventes de marchandises qui correspondent aux ventes de gaz pour l'équilibrage du réseau. Elles sont neutralisées par un compte d'achat de gaz et n'ont donc pas d'incidence sur le résultat. Ces ventes représentent 119 M€ en 2022 contre 28 M€ en 2021, l'augmentation s'explique principalement par l'augmentation des prix du gaz.
- Des flux de congestions pour 187 M€ non applicables en 2021. Ces flux annulent partiellement une charge de 191 M€ de congestion que l'on retrouve dans le poste achat de matières premières et autres approvisionnements, créant un impact sur le résultat de -4M€.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent des dépenses d'investissements neutralisées par la production immobilisée.

Nature des charges incluses dans la production immobilisée (en k€)	31/12/2022	31/12/2021
Variation de stock	2 831	1 176
Autres achats et charges externes	139 626	116 228
Impôts, taxes et versements assimilés	417	406
Salaires et traitements	10 898	10 282
Charges sociales	6 706	6 343
Autres charges d'exploitation	2 711	2 315
Dépenses d'investissements	163 189	136 750

La différence entre le total de ce tableau et la ligne "Production Immobilisée" du compte de résultat correspond à des natures de charges autres que les charges d'exploitation.

Les autres achats et charges externes se décomposent ainsi :

Décomposition du poste "Autres achats et charges externes" (en k€)	31/12/2022	31/12/2021
Autres achats	67 988	60 529
Sous-traitance générale	49 038	49 773
Locations et charges locatives	4 287	2 610
Entretiens et réparations	100 896	90 593
Primes d'assurance	2 436	757
Divers	1 940	1 889
Honoraires	7 166	2 444
Publicités	3 055	2 491
Transports	338	257
Déplacements, missions	2 521	2 327
Frais postaux	2 110	2 569
Services bancaires	121	122
Autres charges externes	670	658
Total	242 566	217 019

Impôts sur les bénéfices

En k€	31/12/2022	31/12/2021
Provision au titre de la période concernée	32 696	25 053
Contribution sociale	1 054	802
Crédits d'impôt	-1 278	-1 033
Solde d'impôt de l'année précédente	13	47
Charge d'impôt	32 484	24 869

Décomposition des crédits d'impôt		
Mécénat	625	336
Recherche	542	580
Famille	111	116

Effectifs

Effectif ventilé par catégorie	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	287	289
OETAM	357	361
Total effectif	644	650

Effectif moyen employé pendant l'exercice	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	285	288
OETAM	358	364
Total effectif moyen	644	652

Intégration fiscale

Teréga SA appartient au groupe d'intégration fiscale constitué par Teréga Holding.

Engagements sociaux

La recommandation ANC 2013-02 du 7-11-2013 modifiée le 5-11-2021 n'a pas d'impact sur le calcul des engagements sociaux de la Société.

L'évaluation actuarielle des engagements sociaux en norme IAS 19 a été transmise en janvier 2023 par le cabinet Mercer.

Les montants ci-dessous sont issus de ce rapport.

En K€	CAA	IFC	MIP	MDT	PEC	Malakoff	CET	TOTAL
Au 01/01/2022	8 748	6 355	5 606	1 139	201	69	3 433	25 551
Dotation	430	624	406	-169	1	1	63	1 356
Coût des services rendus	366	578	364	80	0	0	468	1 856
Charges d'intérêts	64	46	42	8	1	1	26	188
Réévaluation d'autres avantages long terme				-257			-431	-688
Reprise	-316	-782	-32	-41	-16	0	-111	-1 298
Versements de l'employeur	-316	-782	-32	-41	-16	0	-111	-1 298
Au 31/12/2022	8 862	6 197	5 980	929	186	70	3 385	25 609
Gains/pertes actuariels 2022	-898	127	-1 812	0	-23	-17	0	-2 623
Au 31/12/2022	7 965	6 324	4 168	929	163	53	3 385	22 987

Les avantages du personnel sont principalement composés des éléments suivants :

- MIP (Mutuelle de l'Industries du Pétrole) : régime de complémentaire santé,
- Droit de Cessation Anticipé d'Activité (CAA) : régime de retraite dont le but est de fournir une allocation de retraite au salarié ayant une ancienneté suffisante en service posté,
- Indemnités de fin de carrière : versement en capital dû au salarié par l'entreprise lors du départ à la retraite,
- Médailles du travail : capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une certaine ancienneté groupe,
- PEC (Plan Epargne Choisie) : jours que les anciens détachés ont acquis et dont ils disposent pour partir plus tôt en retraite,
- Malakoff : régime de prévoyance,
- CET (Compte Epargne Temps) : dispositif qui permet aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits de congés rémunérés.

Parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés mères et sont conclues à des conditions normales de marché.

Engagements reçus

En k€	31/12/2022	31/12/2021
Cautions bancaires clients	76 174	65 764
Cautions bancaires fournisseurs	10 008	10 689
TOTAL Engagements reçus	86 183	76 452

Au titre de la période pluriannuelle 2021 - 2025 d'allocation gratuite de quotas, Teréga SA doit recevoir :

	Nombre de quotas alloués
2023	3 995
2024	3 995
2025	3 995

Ces données sont à jour de l'arrêté du 4 août 2022 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant la liste des exploitants d'installations soumises à autorisation pour les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour les exploitants d'installations pour lesquelles des quotas d'émission à titre gratuit sont affectés, pour la période 2021-2025.

Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés par Teréga SA au 31 décembre 2022.

Rémunération de l'activité des administrateurs

La rémunération de l'activité des administrateurs pour l'exercice 2022 s'élève à 165 000€.

Evènements postérieurs à la clôture

Pas d'événement postérieur à la clôture identifié.

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie au 31/12/2022

en k€

Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net	95 179
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie : (1)</i>	
- Reprise provision d'exploitation	(98)
+ Dotations aux amortissements d'exploitation	117 562
+ Dotations aux amortissements exceptionnels	45 226
- Reprise provisions exceptionnelles	(13 393)
+ Dotations aux amortissements financiers	1 895
- Reprise provisions financiers	-
- Transfert de charges au cpt charges à répartir	-
- Quotes part de subvention virées au résultat	(1 765)
<i>(1) A l'exclusion des provisions sur Actif circulant</i>	
MBA	244 606
(-) Variation du Besoin en Fond de Roulement (BFR)	
- variation des stocks	(477)
- Variation des créances d'exploitation	(13 534)
- Variation autres créances liées à l'exploitation	(2 346)
- Variation des dettes d'exploitation	23 078
- Variation des autres dettes liées à l'activité	-
Flux net de trésorerie lié à l'activité	251 326

Tableau des flux de trésorerie au 31/12/2022 (suite)

en k€

Flux de trésorerie liés à l'investissement	
- Acquisition d'immo	(163 189)
+ cessions d'immos nettes d'impôt	2 425
+ Réduction d'immos financières	-
+ Variation des dettes sur immos	-
- Variation des créances sur immo	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(160 764)

Flux de trésorerie liés au financement	
+ Augmentation de capital en numéraire	-
- Réduction de capital	-
- Dividendes versés	(80 077)
+ Emissions d'emprunts	15 000
+/- Dépôts et cautionnements	7 934
- Remboursements d'emprunts	(10 000)
+ Subventions d'investissements reçues	6
Flux net de trésorerie liée aux opérations de financement	(67 102)
Variation de trésorerie :	23 460

Trésorerie d'ouverture	11 304
Trésorerie de clôture	34 764
Variation de trésorerie :	23 460